

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/42

Séance du 24 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre du mois de juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation :	18 juillet 2023
Nombre de Membres en exercice :	18
Nombre de Membres présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Présents : MM LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, Mmes LABONNE-NOLLET Laurie, MORIN-DESMURS Michèle, MM DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, BUSSEUIL Georges, Mmes BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, MM DELANGLE Sylvain, LAROCHE Daniel, MARTINOT Noémie, MUNCH Armelle, Mme DELANGLE Sylvie, Mme. MATHUS Véronique, M. BENCADI Karim.

Procuration : M. CLEMENT Pascal à M. LAVENIR Christian

Absents excusés :

Le secrétariat a été assuré par : M. Berdagué

Objet : Signature du marché de mise aux normes des captages d'eau potable de la Faux

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché en procédure adaptée a été lancé pour les travaux de mise aux normes des captages d'eau potable de la Faux.

La remise des plis a été fixée au 30 juin 2023 à 12h00 et deux plis dématérialisés sont parvenus dans les délais.

Le bureau d'études ICA Environnement, maître d'œuvre, a procédé à l'analyse des offres et remis à la commune le tableau classement suivant :

Commune de La Clayette

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES CAPTAGES D'EAU POTABLE DE LA FAUX

TABLEAU DE CLASSEMENT DES OFFRES

Estimation du projet H.T
183 750,00 € HT (base juin 2021)

Offre MAXI - HT	238 851,25 €
Offre MINI - HT	227 995,50 €

N°	Entreprises	PRIX		VISEUR TECHNIQUE				CLASSEMENT			
		Montant HT	Moins sur 40	Methodologie appliquée au chantier (24)	Moyens humains et matériels mis en oeuvre (11)	Provisionnement des produits et matériaux (avec les fiches produits) sur (6)	Planning d'exécution sur (12)	Prix en contre de développement durable sur (6)	Notes sur 60	Notes définitives	Classement
1	CHAVANY TP	238 851,25	39,10	22	22	6	12	6	58,6	96,10	2
2	POTAIN TP	227 995,50	40,00	21	12	5,5	12	6	56,5	96,50	1

L'analyse classe l'offre de la société Potain TP en première position.

Après avoir parcouru le rapport d'analyse, le conseil municipal :

-DECIDE d'attribuer le marché de travaux pour la mise aux normes des captages d'eau potable de la Faux à la société Potain TP pour un montant HT de 227 995.50€ (273 594.60€ TTC).

-INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Eau.

-CHARGE Monsieur le Maire de signer l'acte d'engagement correspondant.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le
Acte contresigné le
Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance